



BULLETIN D'ADHESION 2011

• Entreprise.....Président.....

• Représentée par
NOM/Prénom.....

Fonction.....

Adresse.....
.....

Téléphone.....Courriel :.....

Souhaite adhérer / renouveler son adhésion 2011 à l'ASSOCIATION JEUNESSE ET
ENTREPRISES et joint au présent bulletin la somme de :.....€

Montant des cotisations 2011

Moins de 50 personnes	De 50 à 250 personnes	De 250 à 500 personnes	De 500 à 5 000 personnes	De 5 000 à 10 000 personnes	Plus de 10 000 personnes	Cotisation de soutien
1 000€	2 500€	5 000€	10 000€	15 000€	20 000€	> 20 000€

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements au titre du mécénat, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués au profit de fondations ou associations reconnues d'utilité publique (Article 238 bis modifié par Décret n°2010-421 du 27 avril 2010 - art. 1)

CE QUE L'ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES VOUS APPORTE :

- ✚ Savoir-faire et expertise dans la relation Entreprise, Education, Jeune
- ✚ Apport de méthodologie et de documentations
- ✚ Echanges Inter-Entreprises / Club de DRH AJE
- ✚ Partenariat avec le milieu éducatif et universitaire
- ✚ Promotion des voies professionnelles et de l'alternance
- ✚ Accompagnement des jeunes, de la formation vers l'emploi
- ✚ Valorisation de l'image de l'entreprise et de ses métiers porteurs d'emploi
- ✚ Communication et information sur vos actions vis-à-vis des jeunes et des Enseignants
- ✚ Mise à disposition du site, du journal AJE et du réseau des Clubs AJE
- ✚ Label AJE : valorise les actions – Entreprises – Education - Jeunes

BULLETIN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES

4, Rue Léo Delibes – 75116 PARIS

REFERENCES BANCAIRES :

CL PARIS CHAILLOT

IBAN : FR22 3000 2006 6400 0000 5331 P71 – BIC : CRLYFRPP